Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 79 (1991)

Heft: 11

Artikel: La vie d'"artiste"

Autor: Chapuis, Simone

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-279812

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La vie d'«artiste»

L'exploitation sexuelle et l'alcoolisme guettent de nombreuses jeunes femmes étrangères en Suisse.

Qui ne se souvient des visages de cette Polonaise et de cette Asiatique montrant récemment à la Télévision Suisse romande leur contrat de travail d'«artiste», alors qu'elles sont obligées de travailler comme strip-teaseuse et entraîneuses, ce qui n'était bien sûr pas précisé dans ledit contrat !

Partir ? Retourner dans leur pays ? Impossible, elles devraient payer plus de 2000 francs par mois de dédit et la petite chambre qui leur est louée coûte déjà 1500 francs !

Sortir ces femmes du tiers monde (ou de pays très pauvres) de la situation inextricable où elles se trouvent lorsqu'elles viennent travailler dans les bars et les boîtes de nuit de Suisse, c'est ce que tentent de toutes leurs forces plusieurs groupements féminins de notre pays.

Situation inextricable, car pendant leur séjour en Suisse, ces «danseuses» asiatiques ou africaines doivent changer chaque mois de night-club ; leur travail n'a pas grand-chose à voir avec la danse, leur tâche principale étant d'inciter les clients, entre deux shows, à boire du champagne. Si elles ne réussissent pas à faire vendre pour 10 000 francs de champagne par mois, elles perdent leur emploi. De plus, comme elles ne sont pas habituées aux boissons fortes, elles souffrent vite d'alcoolisme. Elles sont malades. Elles font des dettes. Le pas de la prositution est vite franchi.

Danièle Vuarambon

Lettres à l'Ofiamt

Un certain art. 8 de l'Ordonnance sur la limitation des étrangers empêche ces femmes d'obtenir une autorisation de séjour autre que celle délivrée aux «artistes» et qui est de 8 mois. La suppression de cette disposition a été demandée à plusieurs reprises, notamment au cours d'une campagne de lettres à l'Ofiamt. Cet office a pris la peine de répondre à chacune des lettres. Non satisfaites de la réponse, quelques déléguées d'associations féminines obtinrent d'être reçues par des responsables de l'Ofiamt. Ce premier contact a permis de clarifier certains aspects du problème. Elles apprirent notamment qu'il existe des mesures de protection mais que les personnes du «milieu» qui emploient ces femmes connaissent toutes les ficelles pour tourner ces dispositions et échapper aux contrôles.

Une nouvelle lettre a été envoyée à l'Ofiamt pour demander que les femmes du tiers monde puissent, pendant les huit mois d'autorisation de séjour qui leur sont accordés, exercer un autre travail que celui d'entraîneuses (de «gogo-girls» comme on dit à Zurich où le phénomène est encore plus aigu qu'ailleurs).

Un projet à long terme est à l'étude actuellement, projet qui représenterait une amélioration réelle de la situation de ces femmes et qui consisterait à leur donner, pendant leur séjour en Suisse, une formation de base correspondant aux besoins de leur pays d'origine. Cette solution permettrait à celles qui sont venues chez nous sur de fausses promesses de pouvoir regagner leur pays avec un certain bagage. Elle permettrait aussi à des prostituées désirant sortir du «milieu» de trouver ensuite dans leur pays d'origine un travail décent et, une fois insérées dans le monde du travail, elles ne seraient plus contraintes, par pauvreté, à l'émigration. Tels sont les espoirs du groupe de travail qui se préoccupe actuellement de rassembler de la documentation couvrant toute la Suisse et d'entrer en contact avec les différentes œuvres caritatives susceptibles de collaborer à leur projet.

Simone Chapuis

Qui s'en occupe?

- **Le Centre d'information pour les femmes du tiers monde,** plus connu sous le sigle de FIZ (Dritte Welt-Frauen-Informationszentrum, Quellenstrasse 25, 8005 Zurich) qui se préoccupe également d'autres problèmes liés au trafic international de femmes (mariages avec des Suisses)...
- **L'ADF:** c'est la section de Bâle-Campagne qui a pris contact avec FIZ il y a 2 ans et a entrepris la campagne de lettres à l'Ofiamt; l'an dernier, à la demande de la section de Neuchâtel-Littoral, s'est créé un groupe de travail «Femmes du tiers monde», qui collabore maintenant non seulement avec FIZ, mais avec les Fédérations de femmes abstinentes, de femmes protestantes, avec la Ligue des femmes catholiques et le Bureau fédéral de l'égalité.